



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 18 février 2025 à 15 h 45, à la salle du conseil, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

La conseillère Blanche Boivin est absente.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Me Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h 45. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Appel d'offres sur invitation 2024-05 – Construction d'un local de réemploi à l'écocentre du secteur Sainte-Véronique – Réception définitive des travaux et libération de la retenue contractuelle restante – Modification de la résolution numéro 328/06-11-2024

061/18-02-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Embauche d'une adjointe exécutive et conseillère aux ressources humaines
- 5.2 Appui au Comité « Le Train de la Séduction » et à l'Action Bénévole de la Rouge (ABR)
- 5.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 5.4 Dépôt du rapport de la Ville de Rivière-Rouge suivant la fin d'un état d'urgence local – Pluies diluviennes du 9 août 2024
- 5.5 Participation à un événement organisé par la Chorale Harmonie de la vallée de la Rouge

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2024-05 – CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RÉEMPLOI À L'ÉCOCENTRE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE RESTANTE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 328/06-11-2024

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2024-05 concernant la construction d'un local de réemploi à l'écocentre du secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une aide financière de Recyc-Québec, d'un montant approximatif de 40 000 \$;

062/18-02-2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT le certificat de fin des travaux émis par l'architecte de Grume bureau d'architecture inc. le 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que les parachèvements ont été complétés le 13 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 328/11-06-2024 autorisant le versement de seulement la moitié de la retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT que les documents contractuels prévoient que la totalité de la retenue est payable à la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De confirmer la réception définitive des travaux en date du 13 septembre 2024.

D'autoriser la libération et le paiement de la retenue contractuelle restante, soit un montant de 5 350 \$, plus les taxes applicables, à Groupe Piché Construction inc.

Que l'aide financière accordée par Recyc-Québec d'un montant approximatif de 40 000 \$, soit affectée au paiement du coût des travaux et des frais incidents.

Que la dépense soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans.

De mandater le directeur du Service des travaux publics pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette fin.

Que la résolution numéro 328/11-06-2024 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

063/18-02-2025

5.1 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE EXÉCUTIVE ET CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser l'embauche de Mme Myriam Bonfond-Roy à titre d'adjointe exécutive et conseillère aux ressources humaines en date du 3 mars 2025.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat d'emploi de Mme Bonfond-Roy.

ADOPTÉE

064/18-02-2025

5.2 APPUI AU COMITÉ « LE TRAIN DE LA SÉDUCTION » ET À L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE (ABR)

CONSIDÉRANT la demande du Comité « Le Train de la Séduction » et de l'organisme Action Bénévole de la Rouge (ABR) de les appuyer dans leurs démarches concernant l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'ABR souhaite présenter une demande dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe coopération du *Fonds régions et ruralités* (FRR) du gouvernement du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT la résolution numéro 113/14-03-2024 adoptée lors de la séance extraordinaire du 14 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la Ville de Rivière-Rouge réitère son appui au Comité « Le Train de la Séduction » et à l'Action Bénévole de la Rouge (ABR) pour leurs démarches concernant l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge appui leur demande dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe coopération du *Fonds régions et ruralités* (FRR) du gouvernement du Québec.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE

065/18-02-2025

5.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* et l'entente intervenu entre la Ville de Rivière-Rouge et la MRC d'Antoine-Labelle le 7 mars 2005, par laquelle la Ville a délégué sa compétence concernant la vente de ses immeubles pour défaut de taxes à la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2025 aura lieu à la Salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle, située au 405, rue du Pont à Mont-Laurier le 8 mai 2025 à 10 h;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Que le conseil ordonne à la greffière de la Ville de vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant à la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales, signée par la directrice générale et trésorière par intérim, Mme Martine Vézina, le 18 février 2025, et ce, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

Que la liste officielle soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle afin qu'elle procède à la vente des immeubles décrit sur ladite liste selon la procédure prévue à l'entente intervenue en 2005 et en conformité avec les dispositions législatives en cette matière.

Qu'une copie de la présente résolution et de l'état des immeubles soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle et au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

Que la directrice générale et trésorière par intérim, ou en cas de son absence ou indisponibilité, la greffière et directrice générale adjointe, soit mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes pour l'année 2025, prévue le 8 mai 2025, et à enchérir, pour et au nom de la Ville, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Ville, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Que la directrice générale et trésorière par intérim, ou en son absence ou indisponibilité la greffière et directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE SUIVANT LA FIN D'UN ÉTAT D'URGENCE LOCAL – PLUIES DILUVIENNES DU 9 AOÛT 2024

Le rapport de la Ville de Rivière-Rouge suivant la fin de l'état d'urgence local déclaré le 9 août 2024 lié aux pluies diluviennes du même jour est déposé et sera publié sur le site Web de la Ville, le tout, conformément à l'article 26 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*.

066/18-02-2025

5.5 PARTICIPATION À UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LA CHORALE HARMONIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Que deux billets soient achetés pour l'évènement surprise organisé par la Chorale Harmonie de la vallée de la Rouge le 1^{er} mars 2025 au coût de 50 \$ chacun.

Que la Ville de Rivière-Rouge désigne les conseillers MM. Sébastien Bazinet et Claude Paradis pour la représenter lors de cet évènement.

Qu'un cadeau d'une valeur approximative de 60 \$ soit offert à la personne célébrée.

Que lesdites dépenses soient prises à même le budget de la Ville.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 15 h 50.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire